

Mardi 12 mars 2019

P8\_TA(2019)0153

**Initiative citoyenne européenne \*\*\*I****Résolution législative du Parlement européen du 12 mars 2019 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'initiative citoyenne européenne (COM(2017)0482 — C8-0308/2017 — 2017/0220(COD))****(Procédure législative ordinaire: première lecture)**

(2021/C 23/45)

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2017)0482),
  - vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 24 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C8-0308/2017),
  - vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
  - vu l'avis du Comité économique et social européen du 14 mars 2018 <sup>(1)</sup>,
  - vu l'avis du Comité des régions du 23 mars 2018 <sup>(2)</sup>,
  - vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 69 septies, paragraphe 4, de son règlement intérieur par la commission compétente et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 20 décembre 2018, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
  - vu l'article 59 de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission des affaires constitutionnelles et les avis de la commission de la culture et de l'éducation et de la commission des pétitions (A8-0226/2018),
1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;
  2. demande à la Commission de le saisir à nouveau si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;
  3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

**P8\_TC1-COD(2017)0220****Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 12 mars 2019 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2019/... du Parlement européen et du Conseil relatif à l'initiative citoyenne européenne***(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2019/788.)*<sup>(1)</sup> JO C 237 du 6.7.2018, p. 74.<sup>(2)</sup> JO C 247 du 13.7.2018, p. 62.